

Sur le procédé

Sarlon Habitat 2s2 Semi-libre

Sarlon Habitat 2s3 Semi-Libre

Novibat 32 Semi-Libre

Titulaire : **Société : FORBO SARLINO S.A.S.**

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc pas un document de conformité à la réglementation ou de conformité à un référentiel d'une « marque de qualité ». Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier.

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des sachants, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Descripteur :

Procédés de revêtements de sol en PVC hétérogène sur semelle alvéolaire PVC, manufacturés en lés de largeurs (2 ou 3 ou 4 m) principalement destinés à la rénovation des sols dans les locaux d'habitation, et posés maintenus en périphérie des lés à l'aide d'une bande adhésive double face ou d'une colle acrylique.

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V3	<p>Il s'agit de la révision du Document Technique d'Application 12/13-1647_V2 NOVIBAT SEMI-LIBRE et NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2s3 arrivant en fin de validité le 30 septembre 2023.</p> <p>Cette version V3 intègre les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Changement de la dénomination commerciale du revêtement NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2s3 par la nouvelle dénomination commerciale SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE sans changement des caractéristiques, du domaine d'emploi, des supports visés, de la fabrication, des dispositions de mise en œuvre et des produits de mise en œuvre associés ;• Introduction du revêtement SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE ;• Recalage de la valeur de poinçonnement rémanent à 150 minutes du revêtement NOVIBAT PREFERENCE SEMI-LIBRE 2s3 de 0,12 mm à 0,08 mm ;• Changement de la dénomination commerciale des colles acryliques V22 et V22 green par les la nouvelle dénomination commerciale 522 EUROSAFE TACK et 622 EUROSTAR TACK ;• Précision sur les dispositions de traitement des jeux périphériques dans les locaux E1 et E2 ;• Précision sur les dispositions de traitement des joints de dilatation du support.	Gilbert FAU	Yann RIVIERE

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé	4
1.1.	Définition succincte	4
1.1.1.	Description succincte	4
1.2.	Avis.....	4
1.2.1.	Domaine d'emploi accepté	4
1.2.2.	Appréciation sur le produit.....	5
2.	Dossier Technique.....	7
2.1.	Mode de commercialisation.....	7
2.2.	Description	7
2.2.1.	Revêtements.....	7
2.2.2.	Produits associés prescrits	8
2.2.3.	Dispositions de conception	8
2.2.4.	Dispositions de mise en œuvre	9
2.2.5.	Réception - Mise en service.....	14
2.2.6.	Maintien en service des performances de l'ouvrage	14
2.2.7.	Traitement en fin de vie	14
2.2.8.	Assistance technique.....	14
2.2.9.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication	14
	Suivi des performances acoustiques	14
2.3.	Résultats expérimentaux	14
2.4.	Références	15
2.4.1.	Données Environnementales	15
2.4.2.	Autres références	15

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Définition succincte

1.1.1. Description succincte

Procédés de revêtements de sol plastiques manufacturés en lés principalement destinés à la rénovation des sols dans les locaux d'habitation, posé maintenu en périphérie, c'est-à-dire maintenu en périphérie et sous les joints entre lés, à l'aide d'une bande adhésive double face ou d'une colle acrylique.

Les procédés sont constitués :

- Des revêtements de sol en lés NOVIBAT 32, à base de polychlorure de vinyle, d'épaisseur totale nominale 3 mm et de largeur 2, 3 et 4 m ;
- Des revêtements de sol en lés SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE, à base de polychlorure de vinyle, d'épaisseur totale nominale 2,55 mm et de largeur 2 ;
- Des revêtements de sol en lés SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE, à base de polychlorure de vinyle, d'épaisseur totale nominale 2,70 mm et de largeur 2 m ;
- Des bandes adhésives double-face prescrites dans le Dossier Technique ;
- Des colles à base de résines acryliques en émulsion prescrites dans le Dossier Technique ;
- Du produit de traitement à froid des joints entre lés prescrit ;
- Et d'un mastic acrylique, polyuréthane ou MS polymères pour le calfatage des jeux périphériques dans les pièces humides.

La surface du revêtement de sol présente un léger grain.

1.2. Avis

1.2.1. Domaine d'emploi accepté

1.2.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.2.1.2. Ouvrages visés

Revêtements de sol destinés à l'emploi, dans les conditions de mise en oeuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.2.1.3. Locaux

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et dont le classement est au plus :

SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE :

- U2s P2 E2 C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant à eau chaude) tels que définis au § 1.2.1.4.1 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.2.1.4.2 ci-après ;
- U2s P2 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve telle que définie au § 1.2.1.4.3 et existante remise à nu telle que définie au § 1.2.1.4.4 ci-après ;
- U2s P2 E1 C2 sur supports en bois ou en panneaux à base de bois neufs tels que définis au § 1.2.1.4.5 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.2.1.4.6 ci-après ;
- U2s P2 E2 C2 sur supports en rénovation autres que les anciens revêtements en linoleum tels que définis au § 1.2.1.4.7 ci-après.

SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE :

- U2s P3 E2 C2 et U3 P2 E2 C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant à eau chaude) tels que définis au § 1.2.1.4.1 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.2.1.4.2 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 et U3 P2 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve telle que définie au § 1.2.1.4.3 et existante remise à nu telle que définie au § 1.2.1.4.4 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 et U3 P2 E1 C2 sur supports en bois ou en panneaux à base de bois neufs tels que définis au § 1.2.1.4.5 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.2.1.4.6 ci-après ;
- U2s P3 E2 C2 sur supports en rénovation autres que les anciens revêtements en linoleum tels que définis au § 1.2.1.4.7 ci-après et U3 P2 E1 C2 sur ancien revêtement en linoléum compact tel que défini au § 1.2.1.4.7 ci-après.

NOVIBAT 32 SEMI-LIBRE :

- U3 P2 E2 C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant et plancher rayonnant électrique) tels que définis au § 1.2.1.4.1 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.2.1.4.2 ci-après ;
- U3 P2 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve telle que définie au § 1.2.1.4.3 et existante remise à nu telle que définie au § 1.2.1.4.4 ci-après ;
- U3 P2 E1 C2 sur supports en bois ou en panneaux à base de bois neufs tels que définis au § 1.2.1.4.5 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.2.1.4.6 ci-après ;
- U3 P2 E2 C2 sur supports en rénovation autres que les anciens revêtements en linoleum tels que définis au § 1.2.1.4.7 ci-après et U3 P2 E1 C2 sur ancien revêtement en linoléum compact tel que défini au § 1.2.1.4.7 ci-après.

E1 = joints traités à froid ;

E2 = joints traités à froid, avec calfatage des rives et des pénétrations conformément à l'article 2.2.4.5.4.

Seule la pose sur plancher chauffant à eau chaude est admise ; la pose sur plancher rayonnant électrique et la pose sur plancher chauffant rafraichissant sont exclues.

1.2.1.4. Supports

1.2.1.4.1. Supports à base de liant hydraulique neufs (y compris plancher chauffant)

Les supports visés sont tous les supports décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'article 6.1, y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-302 (DTU 65.7).

1.2.1.4.2. Supports à base de liants hydrauliques existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.2.1.4.3. Chape fluide à base de sulfate de calcium neuve

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformément aux " Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium".

1.2.1.4.4. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Les supports existants admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.2.1.4.5. Supports neufs ou existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admis sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois visés par la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'article 6.2.1.

1.2.1.4.6. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.2.1.4.7. Supports en rénovation :

Ce sont ceux tels que définis à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre, sont également visés les anciens revêtements de sol conformes aux exigences définies, respectivement, aux § 2.2.4.4.2.5, 2.2.4.4.2.8 et 2.2.4.4.2.9 ci-après :

- Les anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents d'épaisseur minimale de 2 mm ;
- Les anciens revêtements de sol caoutchouc compact ;
- Les anciennes dalles vinyles amiantes ;
- Les anciens revêtements de sol linoléum compact (**uniquement dans les locaux E1**).

Les planchers surélevés sont exclus du domaine d'emploi.

En rénovation, la pose sur ancien revêtement résilient compact n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

1.2.2. Appréciation sur le produit

1.2.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Le revêtement de sol NOVIBAT 32 SEMI-LIBRE fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du CSTB n° RA10-0205 en date du 27 septembre 2022, avec classement Cfl-s1 valable en pose libre ou collée sur tout panneau en bois (non traité et non revêtu) de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et d'épaisseur $\geq 18 \text{ mm}$ ou sur tout support de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ classé A2-s1,d0 ou A1 d'épaisseur $\geq 6 \text{ mm}$;

Les revêtements de sol SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE et SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE font l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du laboratoire CRET n° 2022/111-1 en date du 05/05/2022, avec classement B_{fl}-s1 valable en pose libre et collée sur support fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Acoustique

Le revêtement de sol NOVIBAT 32 SEMI-LIBRE fait l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 18 \text{ dB}$ selon la norme EN ISO 717-2 en pose maintenue avec un fixateur (Compte-rendu d'essai du CSTB n° CR-AC10-26024199-B du 12 septembre 2022).

Les revêtements de sol SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE et SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE font l'objet d'un essai de type sur un plancher support en béton armé, avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 19 \text{ dB}$ selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche $L_{n,e,w} = 63 \text{ dB}$ selon la norme NF S 31-074 (Rapport d'essai du CSTB n° AC22-11672 du 11 juillet 2022).

Impact environnemental

Il existe une Déclaration Environnementale (DE) pour les revêtements de sol NOVIBAT 32 SEMI-LIBRE, SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE et SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE mentionnées au paragraphe 2.4.1. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du système font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur. Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Titulaire : Société FORBO SARLINO S.A.S.

Internet : www.forbo.com

Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements NOVIBAT 32 SEMI-LIBRE, SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE et SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041. Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut, de la part du fabricant, engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus. Le poids, les dimensions, les numéros de fabrication et numéros de lot figurent aussi sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Revêtements

2.2.1.1. Type et structure

Revêtements de sol en PVC hétérogènes sur semelle alvéolaire PVC, manufacturés en lés de largeurs 2,3 ou 4 m, satisfaisant aux exigences de la norme de spécifications NF EN 651, fabriqué par enduction, et composés de :

- Une couche de surface transparente PVC (revêtue en usine d'une couche de finition PU) ;
- Une couche compacte PVC imprimée avec armature voile de verre ;
- Une couche d'envers en PVC expansé.

2.2.1.2. Aspect

La surface présente un léger grain de surface.

2.2.1.3. Coloris et dessins

La gamme actuelle NOVIBAT 32 SEMI-LIBRE (qui pourra être modifiée) comprend 15 coloris répartis en 6 dessins.

La gamme actuelle SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE et SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE (qui pourra être modifiée) comprend 18 coloris répartis en 7 dessins.

2.2.1.4. Eléments et matériaux

Rouleaux de 2, 3 ou 4 m de largeur et 25 m de longueur pour le revêtement **NOVIBAT 32 SEMI-LIBRE**.

Rouleaux de 2 m de largeur et 25 m de longueur pour les revêtements **SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE et SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE**.

2.2.1.5. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	Normes	NOVIBAT 32 SEMI-LIBRE	SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE	SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE
Longueur des rouleaux (m)	NF EN ISO 24341	25	25	25
Largeur des rouleaux (m)	NF EN ISO 24341	2 / 3 / 4	2	2
Épaisseurs :				
Totale moyenne (mm)	NF EN ISO 24346	3 (-0,15/+0,18)	2,55 (-0 mm/ +0,18 mm)	2,70 (-0,15/+0,18 mm)
Couche compacte de surface transparente (mm)	NF EN ISO 24340	0,35	0,27 (-0 %/ +13%)	0,30 (-10 %/+ 13 %)
Couche compacte imprimée avec voile de verre (mm)	NF EN ISO 24340	1,19	0,80	0,80
Couche d'envers en PVC expansé (mm)	NF EN ISO 24340	1,46	1,48	1,60
Masse surfacique totale (g/m ²)	NF EN ISO 23997	2350 (-10/+13 %)	1760 (-0%/ +13%)	1950 (-10/+13 %)

2.2.1.6. Caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	Normes	NOVIBAT 32 SEMI-LIBRE	SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE	SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE
Poinçonnement rémanent à 150 min	NF EN ISO 24343-1	≤ 0,15 mm	≤ 0,10 mm	≤ 0,08 mm
Efficacité acoustique au bruit de choc ΔL_w	NF EN ISO 717-2	18 ± 2 dB	19 ± 2 dB	19 ± 2 dB
Solidité à la lumière (degré)	NF EN ISO 105-B02	≥ 6	≥ 6	≥ 6
Stabilité dimensionnelle à la chaleur Incurvation à la chaleur	NF EN ISO 23999	< 0,10 % < 2 mm	< 0,10 % < 2 mm	< 0,10 % < 2 mm
Groupe d'abrasion selon NF EN 651	NF EN 660-2/A1	T	T	T

2.2.2. Produits associés prescrits

2.2.2.1. Primaires

Nature du support	Noms	Provenance
à base de bois	TEC 044/2	H.B. FULLER
	TEC 047	H.B. FULLER
à base de liant hydraulique	TEC 044/2	H.B. FULLER
	TEC 049	H.B. FULLER

2.2.2.2. Enduits (traitement des joints et désaffleurs)

Nature du support	Noms	Provenance
à base de bois ancien carrelage	TEC 967 Fibrex	H.B. FULLER
à base de liant hydraulique	TEC 963 HP3	H.B. FULLER
ancien carrelage	TEC 900 DSP	H.B. FULLER

2.2.2.3. Bandes adhésives

Nature	Noms	Provenance
Double face	Réf. 98090	ROMUS
Double face	FORBO Dry Tape 85 Réf.794	FORBO
Double face spécial amiante et supports fermés	SIGAN TAPE 100	UZIN (Switch Tec)

D'autres bandes adhésives pourront être utilisées après validation technique de FORBO SARLINO.

2.2.2.4. Colles acryliques

Nature du support	Noms	Provenance
à base de bois	522 EUROSAFE TACK /622 EUROSTAR TACK TEC 522	FORBO SARLINO H.B. FULLER
à base de liant hydraulique	522 EUROSAFE TACK /622 EUROSTAR TACK TEC 522	FORBO SARLINO H.B. FULLER

2.2.3. Dispositions de conception

2.2.3.1. Support ou revêtement existant

Le Maître d'œuvre doit informer l'entreprise de la nature du support.

La pose sur revêtement existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement ; dans le cas contraire, les revêtements existants devront être déposés.

Dans le cas d'un ancien revêtement existant, le maître d'œuvre doit faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer, a minima, la planéité et les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, pour repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, pour déterminer la nature du support. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.2.3.2. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.2 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.2.3.3. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur support à base de bois et un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.2.3.4. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou des remontées d'humidité sur la base de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des reprises ou des remontées d'humidité qu'il soit revêtu ou non d'un carrelage, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre ces reprises ou ces remontées d'humidité doivent être prises conformément à l'article 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité.

En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

La protection devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.2.3.5. Mise en oeuvre sur chape fluide à base de ciment

Le maître d'œuvre devra préciser dans les pièces de marché du lot « Revêtement de sol » les travaux préalablement à la pose sur chape fluide à base de ciment, notamment en référence à l'Avis Technique ou Document Technique d'Application de la chape.

2.2.3.6. Température ambiante et température du support

Le maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température ambiante minimale de 12 °C pour la pose et le stockage du revêtement.

Il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence.

2.2.3.7. Traitement du joint de dilatation

Le choix de la solution retenue devra être déterminé par le Maître d'oeuvre suivant les indications du présent Dossier Technique.

2.2.3.8. Résistance thermique

Sur plancher chauffant, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée des complexes NOVIBAT SEMI-LIBRE, SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE et SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE posés maintenues en périphérie sur l'ancien revêtement sont inférieures à 0.15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique des revêtements NOVIBAT SEMI-LIBRE, SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE et SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE, et de la résistance thermique de l'ancien revêtement.

2.2.4. Dispositions de mise en oeuvre

2.2.4.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Le traitement du joint de dilatation comme indiqué ci-après est à la charge de l'entreprise.

2.2.4.2. Mise en oeuvre sur chape fluide à base de ciment

Les dispositions de mise en oeuvre sont celles décrites dans le Document Technique d'Application en cours de validité de la chape pour le domaine d'emploi visé, ou conformément aux " Règles Professionnelles pour la mise en oeuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" . En outre, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un égrenage de la chape et la mise en oeuvre d'un enduit de sol sont requises ; ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot Revêtement de sol.

2.2.4.3. Stockage et conditions de pose

Le stockage des rouleaux aura lieu pendant au moins 48 heures dans un local aéré, à l'abri de l'humidité et à température minimale de 10 °C.

La température ambiante de mise en oeuvre sera au moins égale à 12 °C et celle du support d'au moins 10°C.

2.2.4.4. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.2.4.4.1. Supports neufs et préparation des supports

2.2.4.4.1.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites au § 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre :

- La tolérance de planéité des supports doivent être inférieures ou égales à 5 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous le régle de 20 cm.

Les travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Lorsque les tolérances de planéité du support ne sont pas respectées, un enduit de sol sera réalisé suivant au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.4.4.1.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par le Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformément aux " Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium".

Travaux préparatoires

Les prescriptions du § 2.2.4.4.1.1 du présent document s'appliquent.

En outre conformément au e-cahier du CSTB n°3578_V4, sur la chape durcie, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface (sauf spécification particulière précisée dans le Document Technique d'Application de la chape).

2.2.4.4.1.3. Supports neufs en bois ou panneaux à base de bois

Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites au § 6.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Ce sont celles décrites au § 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.4.4.2. Supports en rénovation :

2.2.4.4.2.1. Anciens supports à base de liants hydrauliques non revêtus ou remis à nu

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué aux § 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et complété par les dispositions décrites définies au § 2.2.4.4.1.1 du présent Dossier Technique.

2.2.4.4.2.2. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.4.4.2.3. Anciens supports à base de bois ou en panneaux à base de bois

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.1.2 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.4.4.2.4. Supports revêtus de carrelage ou assimilés

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.2 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

En outre la pose directe sera possible si :

- Les désaffleures sont ≤ 1 mm ;
- Les ouvertures de joints entre carreaux sont ≤ 5 mm.

Dans le cas de désaffleures supérieurs à 1 mm ou de joints entre carreaux supérieurs à 5 mm, un ratissage à l'aide d'un enduit de type UZIN NC 405 (et son primaire associé) de la Société UZIN est réalisé, suivi d'un ponçage et dépoussiérage par aspiration mécanique.

2.2.4.4.2.5. Anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents d'épaisseur minimale de 2 mm

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont réalisés conformément au § D2.1 du Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation »

2.2.4.4.2.6. Ancienne peinture de sol

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.4 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.4.4.2.7. Dalles semi-flexibles vinyle-amiante non-amiante

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.4.4.2.8. Dalles semi-flexibles vinyle-amiante amiante

Exigences relatives aux supports

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » et les conditions de conservation de l'ancien dalles semi-flexibles vinyle-amiante doivent être respectées.

Travaux préparatoires

Dans le cas de dalles semi-flexibles et produits associés contenant de l'amiante, les travaux devront être réalisés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante.

Le support est préparé comme indiqué dans le CPT e-cahier du CSTB 3635_V2 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou de l'application d'un enduit qui sont exclues dans ce cas. Les dalles décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage avec primaire adapté. Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

2.2.4.4.2.9. Anciens revêtements de sols résilients compacts (PVC, caoutchouc et linoleum)

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D (y compris pour les revêtements de sols caoutchouc et linoleum compact).

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires seront réalisés conformément aux dispositions décrites au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.4.5. Mise en œuvre

2.2.4.5.1. Principe de pose maintenue

Avec bande adhésive double face

Le seul maintien assuré au revêtement est celui réalisé en périphérie par application de la bande adhésive double face préconisée au § 2.2.2.3 placée sur le pourtour de la pièce (à quelques centimètres des plinthes et des seuils). La mise en œuvre s'effectue également avec emploi de la bande adhésive sous les joints entre lés.

Quelques principes correspondant aux figures en fin de Dossier Technique sont à prendre en considération :

Figure 1 : Pièce standard à géométrie rectangulaire et 1 porte d'entrée : placer les bandes adhésives double face au pied de la paroi.

Figure 2 : Local à géométrie complexe : placer les bandes adhésives double face au pied de la paroi.

Figure 3 : Couloirs pour les circulations : les bandes seront distribuées en continuité au pied des parois.

En cas d'aboutement de lés, positionner au joint, sous chaque bord de lé et à cheval, une bande adhésive double face.

Seuils de porte : En complément aux différentes solutions d'adhésivage précédentes, chaque passage de porte fera l'objet d'un adhésivage à la bande double face dans l'embrasure de la porte d'entrée. Le joint peut être traité à froid ou par un seuil de porte adhésif, ou un seuil de porte à visser en l'absence de chauffage par le sol et d'ancien sol amianté.

Les lés se posent à joints traités à froid, positionnés par l'utilisation d'une bande adhésive double face pour les largeurs en 2, 3 et 4 m.

Avec une colle acrylique

La mise en œuvre décrite au point précédent est identique en remplaçant la bande adhésive double face par une des colles préconisées dans le présent Dossier Technique (Cf. § 2.2.2.4). Sur dalle vinyle amiante aucun collage localisé avec une colle acrylique n'est autorisé.

L'emploi d'une colle acrylique en phase aqueuse est subordonné à une température suffisante du support (voir article 2.2.2.4). La colle est employée en simple encollage avec une spatule à denture moyenne du type A2 (TKB), à raison d'environ 250 g/m².

Les zones d'encollage sont celles correspondant à la position du double face au point précédent.

2.2.4.5.2. Pose des lés

Dans les couloirs, les lés seront disposés dans le sens de la circulation principale sauf prescriptions particulières.

Les joints entre les lés doivent, dans la mesure du possible et compte tenu de la largeur utilisée, être placés en dehors des zones de passage prévisible.

La mise en œuvre s'effectue comme suit :

- Placer le revêtement dans la pièce de façon qu'il recouvre toute la surface et remonter légèrement le long des murs (+ 10 cm) ;
- Disposer la bande double face sur toute la périphérie selon les dispositions précédentes ;
- S'il existe, réaliser le joint (en tenant compte du raccord) en double coupe avec mise en place d'une bande adhésive double face pour les lés de 2, 3 et 4 m de large ;
- Mise en place de la bande adhésive et collée au support ;
- Afin de réaliser la jonction entre les lés, le revêtement est soulevé au départ d'une plinthe ou paroi, découvrant ainsi la bande adhésive, puis désolidariser le film de protection et tirer sur celui-ci en restant au plus près du revêtement ainsi qu'en laissant retomber les lisières du revêtement, tout en marouflant à la main la partie décollée au niveau du joint. Le film de protection ouvrira progressivement le joint au fur et à mesure de son décollement, aucune précaution particulière n'est à envisager ;
- Maroufler de part et d'autre du joint pour faciliter l'adhérence de l'envers du revêtement sur la bande adhésive ;
- Maroufler la totalité de la surface du revêtement dans le local pour permettre la relaxation du produit ;
- Afficher sur la bande adhésive double face périphérique :
 - Soulever le revêtement sur 50 cm en périphérie ;
 - Enlever la pellicule de protection de la bande adhésive ;
 - Rabattre et maroufler le revêtement ;
- Réaliser les araselements périphériques.

2.2.4.5.3. Traitement des joints entre lés

Dans tous les cas, les joints sont traités à froid.

Le produit de traitement préconisé, référence 869301 (traitement à froid liquide de type A) de FORBO est à base de PVC en solution dans un solvant.

2.2.4.5.4. Traitement des seuils, arrêts de revêtement et rives**Liaisons avec d'autres revêtements (seuils)**

Avec ou sans rattrapage de niveau, elles sont traitées dans le cas général à l'aide de seuils métalliques fixés mécaniquement ou de barres de seuils et profilés fixés à l'aide d'un mastic colle polyuréthane.

En cas d'anciens supports amiantés, les seuils métalliques demi-bombés ou européens seront de type adhésif pour éviter tout percement.

L'adhésif présentera un pouvoir piégeant élevé et sera de nature autre que le butyle pour éviter tout risque de tachage.

Arrêts de revêtement

Ils sont traités à l'aide de profilés de finition :

- Profilé à base de PVC collé à l'aide d'un mastic colle polyuréthane ;
(Large gamme de couleurs de mastic polyuréthane) ;
- Profilé de finition métallique clipsé sur la base (elle-même non fixée mécaniquement sur le support si celui-ci est amianté).

Traitement des rives en locaux E1

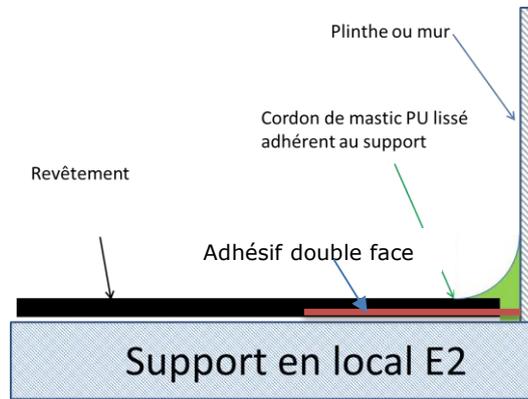
Aucun traitement particulier n'est à prévoir. L'arasement se fait en pied de mur ou de plinthe, sans laisser de jeu périphérique. La mise en œuvre de plinthes rapportées est possible et permet l'obtention d'une meilleure esthétique.

Traitement des rives et pénétrations en locaux E2 et locaux avec accès direct depuis l'extérieur sans protection contre les apports abrasifs et/ou d'humidité

Les locaux classés E2 (cuisine, salle d'eau en logement) et les locaux avec accès direct depuis l'extérieur sans protection contre les apports abrasifs et/ou d'humidité recevront un calfatage de l'espace en rives entre la plinthe et le revêtement ainsi qu'au droit des pénétrations à l'aide d'un mastic polyuréthane type référence Mastic PU de FORBO à destination des pièces humides.

Un jeu en périphérie de 1 à 2 mm est requis.

Le principe est décrit dans le schéma ci-dessous :

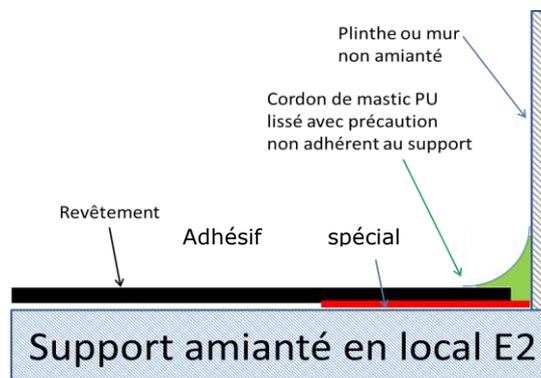


Dans le cas de la rénovation sur dalle vinyle-amiante en locaux E2, le calfatage sera positionné entre le revêtement et le mur ou la plinthe sans adhérer (uniquement avec les bandes adhésives spéciale amiante) au support amianté afin d'éviter tout risque de détérioration des dalles vinyle-amiante lors de la dépose ultérieure.

Un jeu en périphérie de 1 à 2 mm est requis.

La solution envisageable est la suivante :

Le mastic est appliqué sur l'adhésif spécial amiante mis en périphérie. Le principe est décrit dans le schéma ci-dessous :

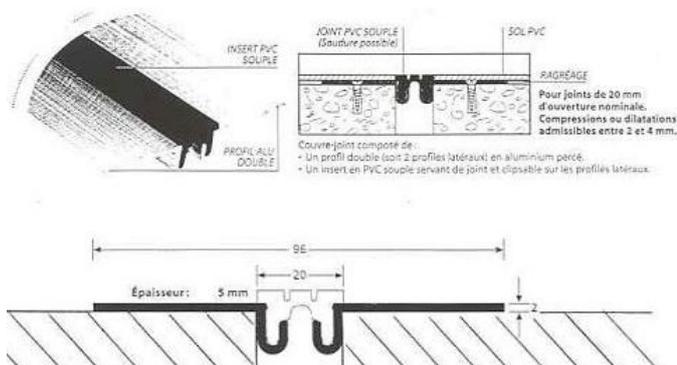


2.2.4.5.5. Traitement des joints de dilatation

Les joints de dilatation sont destinés à être recouverts d'un profilé de finition comme illustré sur les schémas ci-après, le revêtement ne couvrant pas le joint.

Le joint PVC souple de ce type de profilé permet une soudure à chaud avec cordon d'apport entre le bord du joint et le revêtement. Le cas échéant, afin que le revêtement soit au bon niveau par rapport au profilé, il est nécessaire de réaliser un ragréage généralisé afin de rattraper la différence de niveau du profilé métallique.

Sinon, il faut réaliser un décaissé pour placer le profilé au niveau du sol. Exceptionnellement, compte-tenu de la particularité de ce type de joint peu fréquent dans les locaux visés, le revêtement sera maintenu au droit du joint par adhésif double face (type réf.98090 ROMUS) ou colle (type 522 EUROSAFE TACK de FORBO).



Une solution par incrustation collée au support venant affleurer le revêtement, indiquée ci-dessous, est disponible sur le marché ; ce type de profilé est particulièrement adapté à la pose sur anciens carrelages et assimilés présentant d'anciens profilés de dilatation sous le nom « Profilé de recouvrement PVC ».

Il convient d'utiliser en sous face un adhésif double face (type réf.98090 ROMUS) ou colle (type 522 EUROSAFE TACK de FORBO) :



2.2.4.5.6. Joint de fractionnement des planchers chauffants

Ils seront traités conformément aux textes en vigueur à savoir aux normes NF DTU 65.14 (parties 1, 2 et 3) et NF P 52-302 (DTU 65.7) et CPT Cahier CSTB 3606_V3 de 02/2013.

2.2.4.5.7. Traitement des joints de fractionnement et de construction

Les joints de fractionnement et de construction seront préalablement traités selon les dispositions de l'article 9.1.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.5. Réception - Mise en service

Dans le cas d'une mise en œuvre du revêtement avec bande adhésive double-face, la mise en service peut se faire immédiatement après la pose.

Dans le cas d'un maintien du revêtement à l'aide d'une colle acrylique, la mise en service a lieu 48 heures au moins après l'achèvement des travaux. Pour l'agencement du mobilier, attendre 72 heures après l'achèvement des travaux.

2.2.6. Maintien en service des performances de l'ouvrage

Le revêtement de sol reçoit en usine un traitement de surface polyuréthane destiné à en faciliter l'entretien, lequel s'opère de la façon suivante :

Entretien journalier

- Balayage humide ou aspiration ;
- Nettoyage manuel à adapter au trafic, un jour sur deux par exemple, à l'aide d'un détergent neutre et d'une serpillère essorée.

Entretien périodique

En cas d'encrassement visible :

- Balayage humide ou aspiration ;
- Décapage à l'aide d'un détergent décapant, essuyage à l'aide d'une serpillère essorée.

Pour les produits d'entretien, se référer aux notices d'entretien du fabricant.

2.2.7. Traitement en fin de vie

Pas d'information apportée.

2.2.8. Assistance technique

Sur demande de l'entreprise, la Société FORBO Sarlino est en mesure d'apporter son assistance technique, notamment pour le démarrage des chantiers.

2.2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

La fabrication du revêtement NOVIBAT 32 SEMI-LIBRE a lieu à l'usine de Coevorden (Pays-Bas) de FORBO Novilon. L'usine est certifiée ISO 9001 et ISO 14001.

La fabrication des revêtements SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE et SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE ont lieu à l'usine de Reims (France) de FORBO Sarlino. L'usine est certifiée ISO 9001 et ISO 14001. Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fabrication et sur les produits finis.

Suivi des performances acoustiques

Le fabricant est tenu d'assurer un suivi de production des performances acoustiques des revêtements de sol NOVIBAT 32 SEMI-LIBRE, SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE et SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE à une fréquence d'au moins 1 essai par an.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB. Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Document Technique d'Application si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

2.3. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.2.2.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Acoustique

Cf. Article 1.2.2.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Caractéristiques de construction et aptitude à l'emploi

- Epaisseur totale selon NF EN ISO 24346 ;
- Epaisseur des différentes couches selon NF EN ISO 24340 ;
- Masse surfacique selon NF EN ISO 23997 ;
- Résistance au pelage selon NF EN ISO 24345 ;
- Résistance au poinçonnement statique selon NF EN ISO 24343-1 ;
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur et incurvation selon NF EN ISO 23999 ;
- Propagation d'eau selon méthode M.3 du référentiel QB 30 ;
- Stabilité dimensionnelle à l'immersion selon méthode M.2 du référentiel QB 30 ;
- Action simulée d'un pied de meuble selon NF EN ISO 16581 ;
- Action d'une chaise à roulette selon NF EN ISO 4918 ;

(Rapport du CSTB n° 09.4030 du 24/05/2010)

(Rapport du laboratoire Forbo Suivi production Novibat semi-libre FORBO)

(Rapport du laboratoire Forbo Suivi production SH semi-libre FORBO)

(Chaise à roulette : Rapport du laboratoire Forbo n° CV/ICQ 095 du 28/08/2019)

(Pied de meuble : Rapport du laboratoire FORBO n° CV/ICQ 096)

(Stabilité dimensionnelle : Rapport du laboratoire FORBO n° CV/ICQ 074)

2.4. Références

2.4.1. Données Environnementales¹

Revêtements de SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE ou SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE :

Le revêtement de sol SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE ou SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE du type PVC sur mousse VSM U2S fait l'objet d'une déclaration Environnementale (DE) et conforme à la norme NF EN 15804 + A1 et NF EN 15804/CN - Revêtement de sol PVC sur mousse VSM U2s.

Le demandeur déclare que cette fiche est collective et a fait l'objet d'une autodéclaration (données vérifiées).

Cette déclaration environnementale a été établie le 04/2019 par le Syndicat de la profession des revêtements (Kaléi). Elle a fait l'objet d'une validation par un organisme tierce partie habilité et est disponible sur le site www.inies.fr.

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Revêtement de sol NOVIBAT 32 SEMI-LIBRE :

Le revêtement de sol NOVIBAT 32 SEMI-LIBRE du type PVC sur mousse VSM U2S fait l'objet d'une déclaration Environnementale (DE) et conforme à la norme NF EN 15804 + A1 et NF EN 15804/CN- Revêtement de sol PVC sur mousse VSM U2s.

Le demandeur déclare que cette fiche est collective et a fait l'objet d'une autodéclaration (données vérifiées).

Cette déclaration environnementale a été établie le 04/2019 par le Syndicat de la profession des revêtements (Kaléi). Elle a fait l'objet d'une validation par un organisme tierce partie habilité et est disponible sur le site www.inies.fr.

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Colles V22 et TEC 522

- Ces colles font l'objet d'une déclaration environnementale de type III au sens de la norme EN/ISO 14025 : Fiche de Déclaration Environnementale (DE) conforme à la norme NF P 01-010.
- Le demandeur déclare que cette fiche est collective et a fait l'objet d'une autodéclaration (données non vérifiées).
- Cette déclaration environnementale a été établie le 12/2010 par l'Association Française des Industries Colles, Adhésifs et Mastics (AFICAM). Elle n'a pas fait l'objet d'une validation par un organisme tierce partie habilité et est disponible auprès de l'AFICAM.

Récapitulatif pour le système complet

Les données issues des DE ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Le tableau récapitulatif ci-dessous précise la nature et le statut de(s) déclaration(s) environnementale(s) transmise(s) par le demandeur.

2.4.2. Autres références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers :

- NOVIBAT 32 SEMI-LIBRE : 2009 ;
- SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE et SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE : 10/2022.

Surface estimée réalisée en France :

- NOVIBAT 32 SEMI-LIBRE environ 4 900 000 m² en épaisseur de 3 mm ;
- SARLON HABITAT 2s2 SEMI-LIBRE et SARLON HABITAT 2s3 SEMI-LIBRE environ 2 111 660 m².

¹ Non examinées par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Figures du Dossier Technique

Figure n° 1

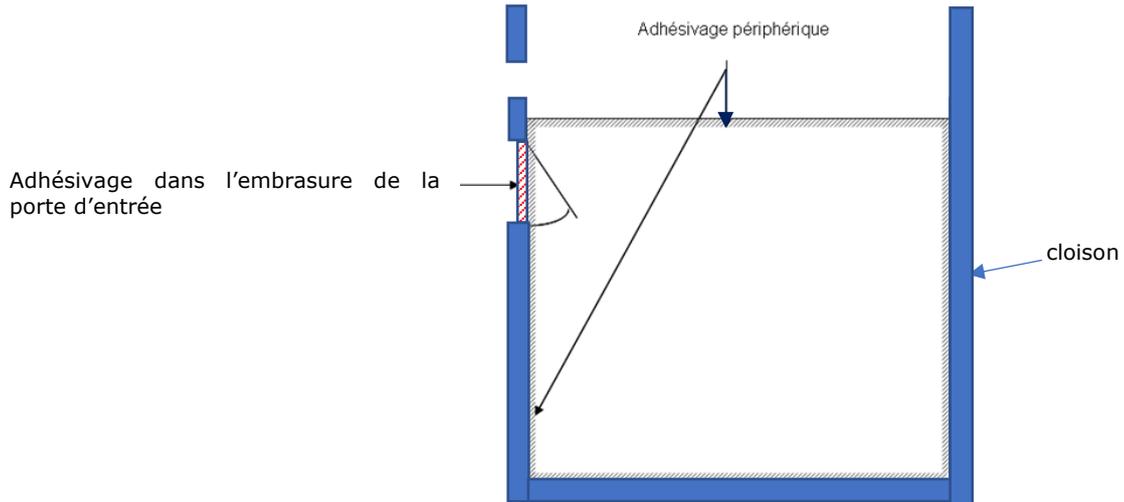


Figure n° 2

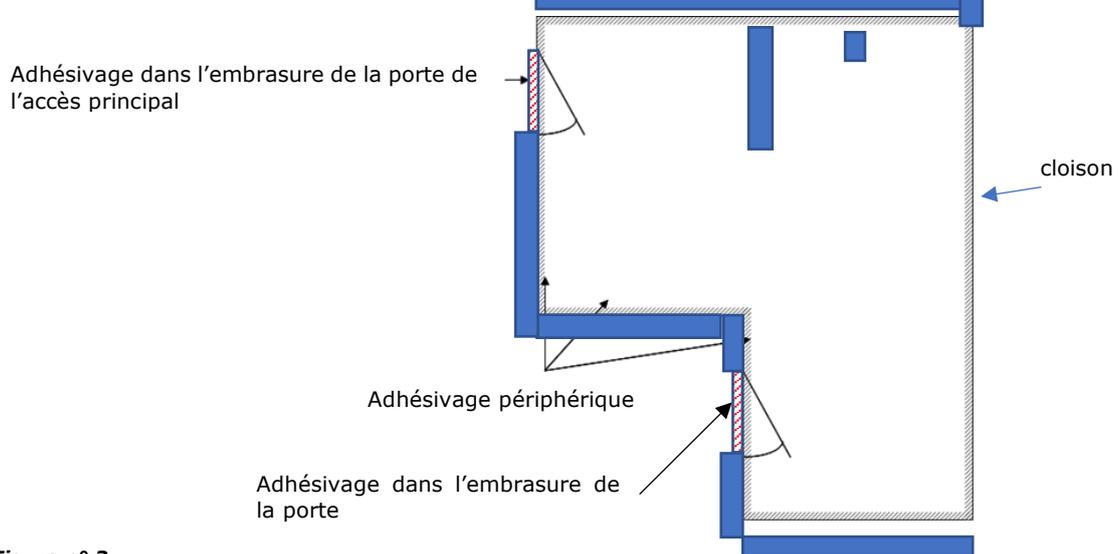


Figure n° 3

